

FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

Internationaux de France du Jeu d'Échecs Rapide & Blitz 2022

Les 28 & 29 mai 2022 à Port-Marly (78)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

La Fédération Française des Echecs (FFE) a confié l'organisation des Internationaux de France du Jeu d'Échecs Rapide & Blitz 2022 au club Le Grand Echiquier (M92088). Ils se dérouleront au complexe sportif des Pyramides de Port-Marly - 16 avenue de Saint-Germain - 78560 Le Port Marly, les 28 & 29 mai 2022

Les Internationaux de France Rapide & Blitz sont ouverts à tous, sans condition de nationalité, et se divisent en deux tournois :

- Les Internationaux de France Blitz le 28 mai 2022

Ce tournoi se joue en 13 rondes à la cadence de 5 minutes + 3 secondes par coup.

- Les Internationaux de France Rapide le 29 mai 2022

Ce tournoi se joue en 9 rondes à la cadence de 15 minutes + 3 secondes par coup.

Article 2 : Règles du Jeu et Appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »). Les joueurs français doivent obligatoirement avoir une licence A ou B.

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (Congrès de Goynuk en 2017). Les appariements sont effectués par ordinateur au moyen du logiciel PAPI, homologué par la FFE. Les appariements se font au système Suisse intégral pour les deux tournois.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage :

- Avant samedi 28 mai 2022, 09h30 pour les Internationaux de France Blitz
- Avant le dimanche 29 mai 2022, 09h00 pour les Internationaux de France Rapide

Le classement pris en compte est le dernier Elo Rapide et Blitz publié au 1er mai 2022 (FIDE ou National à défaut).

Les Internationaux de France Blitz est homologué pour le Elo National Blitz ainsi que le Elo Blitz FIDE.

Les Internationaux de France Rapide est homologué pour le Elo Rapide FIDE.

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A4 et B4 s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Horaires et forfaits

- Internationaux de France Blitz

Samedi 28 mai 2022

8h30 à 9h30 : pointage, vérifications

10h00 – 12h30 : Ronde 1 à 5

14h - 19h : Rondes 6 à 13

19h30 : Cérémonie de clôture et remise des prix

- Internationaux de France Rapide

Dimanche 29 mai 2022

8h à 9h : pointage, vérifications

09h30 – 12h00 : Ronde 1 à 3

13h30 - 18h30 : Rondes 4 à 9

19h00 : Cérémonie de clôture et remise des prix

L'article 6.7 des Règles du Jeu portant sur les retards est appliqué comme suit :

Il n'y a pas de retard sanctionné. Tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l'heure de lancement de la ronde (15 minutes pour le Rapide, et 5 minutes pour le Blitz), sauf si l'arbitre en décide autrement. Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Article 4 : Résultats et classement

Les résultats seront saisis directement par les joueurs grâce au logiciel PapiWeb.

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), ½ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué puis à la Performance. En cas de stricte égalité après ces deux départages, le joueur ayant le classement Elo le plus faible (Rapide ou Blitz) sera classé devant.

Article 5 : Titres nationaux décernés

Les Internationaux de France Rapide & Blitz décernent les titres nationaux suivants :

- le titre de Champion de France de Parties Rapides toutes catégories ;
- le titre de Champion de France de Blitz toutes catégories ;
- le titre de Championne de France de Blitz toutes catégories ;
- 7 titres jeunes de champions de France de Parties Rapides, de U08 à U20, en catégorie mixte ;
- 7 titres jeunes de championnes de France de Parties Rapides, de U08 à U20, en catégorie féminine ;
- 7 titres jeunes de champions de France de Blitz, de U08 à U20, en catégorie mixte ;
- 7 titres jeunes de championnes de France de Blitz, de U08 à U20, en catégorie féminine ;
- 2 titres mixtes de champions de France de Parties Rapides en Senior Plus (50 ans et plus) et de Vétéran (65 ans et plus)
- 2 titres mixtes de champions de France de Blitz en Senior Plus (50 ans et plus) et de Vétéran (65 ans et plus).

Note : Le titre de championne de France féminins adultes de Parties Rapides est traditionnellement décerné lors du Trophée Roza Lallemand qui est officiellement le Championnat de France féminin de parties rapides.

Conditions d'attributions des titres :

Les titres sont ouverts à tous les joueurs licenciés à la FFE qui évoluent sous un code FIDE FRA et qui possèdent la nationalité française.

Article 6 : Droits d'inscription

Tarifs pour chaque tournoi jusqu'au 20 mai 2022 :

- Adultes : Rapide 20€, Blitz 20€ | 40 € pour les 2 tournois
- Jeunes/MF/MFF : Rapide 10€, Blitz 10€ | 20 € pour les 2 tournois
- GMI/GMF/MI/MIF/ qualifiés du Challenge Blitz FFE : gratuit

Tarifs à partir du 21 mai 2022 et sur place :

- Adultes : Rapide 30€, Blitz 30€ | 60 € pour les 2 tournois
- Jeunes/MF/MFF : Rapide 15€, Blitz 15€ | 30 € pour les 2 tournois
- GMI/GMF/MI/MIF/ qualifiés du Challenge Blitz FFE : gratuit

L'inscription ne sera validée qu'après paiement.

Les inscriptions ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles.

Article 7 : Prix

Pour les deux tournois, les prix sont attribués à la place réelle après application du départage. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

Internationaux de France de Blitz (28 mai) : dotation globale de 6.000 €

Internationaux de France de parties rapides (29 mai) : dotation globale : 6.000 €

La répartition des prix sera diffusée en annexe, avant la ronde 4.

Les titres de champions de France sont cumulables avec un autre prix.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre en chef : Loriane Lebret, IA

Arbitre en chef adjoint : Stéphane Escafre, IA

Arbitres : George Bellet, FA ; Pierre Larrivière, NA ; Joelle Mourgues, NA

Article 9 : Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges. Il est constitué en début de compétition par les arbitres et il est composé :

- De l'Organisateur du Championnat,
- De deux joueurs (H/F) choisis parmi les participants,
- D'un membre du Comité directeur de la FFE,
- De deux arbitres de l'équipe d'arbitrage.

La composition de ce jury, qui est présidé par le directeur de la compétition ou à défaut par le membre du comité directeur, sera affichée lors de la première journée de compétition.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. La demande doit être faite immédiatement après la fin de la partie concernée.

Article 10 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint, et laissé dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Dès la fin de la partie, le vainqueur doit indiquer le résultat, ou le conducteur des Blancs en cas de match nul. Les joueurs doivent remettre le jeu en place et deviennent de simples spectateurs. Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

Article 11 : Utilisation du droit d'images

Les Internationaux de France Rapide & Blitz pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Championnat, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date du Championnat.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à cette compétition implique la captation de son Image par la FFE.

Concernant le site dédié, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à la FFE, en amont de la compétition et au plus tard quinze (15) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises

Article 12 :

L'inscription aux Internationaux de France Rapide & Blitz implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'organisateur

Jean-Claude Moingt

L'arbitre

Loriane Lebret